

☞ Quelle participation financière ?

- ⇒ Actuellement, la contribution financière de base demandée par les Évêques du Sud-Ouest est de **250 euros à remettre au presbytère dès votre inscription pour le mariage.**
- ⇒ Pendant la célébration, une **quête sera faite pour le fonctionnement de la paroisse**, et les frais de la communauté chrétienne.

Voici la date de la journée de préparation au mariage qui vous est proposée.

**Dimanche 23 février 2020
de 9h à 16h**

*(annexe du presbytère de Bardos)
(prévoir un pique nique , pour le midi)*

**Le diocèse de Bayonne organisera aussi
le samedi 14 mars 2020
une Journée diocésaine des fiancés
à l'abbaye ND de Belloc
64 240 URT**

(prévoir un pique nique , pour le midi)

Nous vous souhaitons une bonne préparation.

Pour toute information,
S'adresser au :

Paroisse N.D. du Chemin de St Jacques
33 chemin d' Ithürriaga
Presbytère de Bardos
64520 BARDOS
Tél. 05 59 56 80 29
ndducheminbardos@hotmail.com
www.paroissenotredameduchemin.fr

P. Rémi Galvan
06 20 23 72 53

P. Jo Gatelier
Tél. 06 85 93 19 23

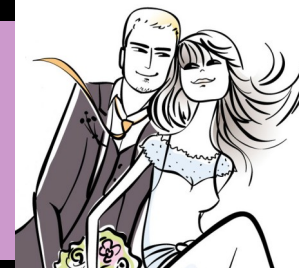
Bonne route et beaucoup de bonheur !

Paroisse Notre Dame du Chemin de saint Jacques



La Bastide ~ Guiche ~ Bardos ~ Sames ~ Bidasche ~ Came ~ Arancou ~ Bergouey ~ Viellenave ~ Biscay

***Vous demandez
le Mariage
à l'Église
Catholique***



L'Église accueille avec joie tous ceux qui demandent son aide pour préparer leur mariage.

Pour l'Église, le mariage est un sacrement. En disant cela, elle vous invite à découvrir sa foi.

- * L'homme et la femme sont appelés à aimer : le mariage est un lieu de réalisation particulièrement fécond de cette vocation.
- * Dans l'amour humain se révèle l'amour infini de Dieu pour chacun. La vie quotidienne des époux trouve sa source dans la fidélité inconditionnelle de Dieu.
- * Sur le chemin de votre amour, Dieu vous bénit et vous envoie ; Jésus Christ vous guide, l'Esprit vous soutient ; et la communauté des chrétiens vous accompagne.

Jésus n'a pas inventé le mariage ; mais par toute son existence et par le don de sa vie, il a dévoilé le sens profond de tout engagement d'amour de toute alliance, de votre **OUI** d'aujourd'hui.

Futurs époux, nous vous invitons à préparer sérieusement cette démarche unique dans votre vie.

Vous nous avez fait part de votre projet de vous engager dans le Sacrement de Mariage devant Dieu et devant la communauté chrétienne : nous nous en réjouissons avec vous.

L'Église catholique célèbre le mariage, après la cérémonie civile, quand les conditions suivantes sont remplies :

- * *Au moins l'un des conjoints est catholique ;*
- * *Aucun des deux conjoints n'est déjà lié par un mariage religieux antérieur valide.*

☞ Par quoi faut-il commencer ?

- ⇒ Un an avant, vous fixez la **date et l'heure** du mariage avec un responsable de la paroisse où vous souhaitez célébrer votre mariage ;
- ⇒ Vous prenez contact avec **la paroisse où vous habitez** même si vous avez le projet de célébrer votre mariage dans l'église d'une autre paroisse. On vous y indiquera les propositions de rencontre pour la préparation du mariage.
- ⇒ Le prêtre qui célébrera votre mariage vous contactera.

☞ Comment se feront votre accompagnement et votre préparation ?

- ⇒ Vous serez invités à participer à un dimanche organisé par l'équipe (laïcs-prêtre) de **Préparation au Mariage** : la date est indiquée au dos de ce dépliant
- ⇒ Vous continuerez cette préparation avec le prêtre qui présidera votre mariage.

☞ Faut-il des documents administratifs ?

- ⇒ **Une autorisation du prêtre de la paroisse où vous vivez** (la plus proche de votre domicile) si votre mariage est prévu dans une autre paroisse que celle où vous résidez habituellement.
- ⇒ **Un extrait d'acte de naissance pour mariage** de moins de trois mois, demandé à la Mairie du lieu de votre naissance.
- ⇒ **Un extrait de baptême** : c'est le prêtre qui constitue le dossier de mariage qui le demandera à la paroisse où vous avez été baptisés.
- ⇒ **Une déclaration d'intention** de mariage que le prêtre vous aidera à écrire.
- ⇒ **Le certificat de mariage civil** à remettre au prêtre au plus tard le jour de votre mariage.

☞ Et si l'un des conjoints n'est pas catholique ?

1. **Il est Chrétien non catholique :** (*Protestant, Orthodoxe, Anglican*)
Avec l'acte de baptême et l'acte de naissance, le couple, avec le prêtre, demandera **une autorisation pour mariage mixte** à l'évêque.
2. **Il n'est pas baptisé :** Le conjoint catholique demandera, avec le prêtre, **une dispense pour disparité de culte** à l'évêque.

☞ Pour mieux préparer la cérémonie :

- ⇒ Réfléchir à la célébration du Sacrement de Mariage : selon vos convictions et votre pratique religieuse habituelle, **y aura-t-il ou non l'eucharistie ?**
- ⇒ Penser aux chants de la cérémonie pour finaliser le programme avec le prêtre qui célébrera.
- ⇒ Penser aux **alliances**.
- ⇒ Penser à choisir **les témoins** du mariage ;
- ⇒ Penser à la **décoration florale**. **Les fleurs placées dans le haut du chœur sont considérées comme don à l'église et ne doivent pas être reprises après la cérémonie.**
- ⇒ Vous organiser pour **respecter l'heure** décidée.